

### Séance du mercredi 18 juin 2025

Date de la convocation: 10/06/2025

**Membres en exercice :**  
9

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,*

**Présents :** 8

**Présents :** Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline GALLAND, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Eric SURMONT

**Votants :** 7

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Méline JEAN, Cindy MAILLOT, Julien BESSE, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

**Secrétaire de séance :** Albane ANCELIN

### DLIB\_2025\_07 - Objet : approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 2024.03 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif,

Vu les éléments du compte de gestion 2024 par le Service de gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 comprenant :

- Les résultats des comptes de l'exercice 2024, notamment résumés ainsi :
  - o Excédent de la section d'investissement de 10 969,98 €
  - o Excédent de la section de fonctionnement de 66 844,21 €
  - o Soit un total excédentaire pour 77 814,19 €

- les résultats de clôture de l'exercice précédent et l'affectation du résultat, donne un résultat de clôture de l'exercice 2024, notamment résumés ainsi :

o Pour la section d'investissement : - 46 172,89 €
o AFD
Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
077-257703363-20250618-DLIB_2025_07-DE

- o Pour la section de fonctionnement : + 106 844,21 €
- o Soit un résultat total de clôture de l'exercice s'établissant à 60 671,32 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers sur l'exercice 2024 pour les montants et résultats énoncés ci-dessus.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé électroniquement par  
Monsieur Cédric THOMAS  
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le publié ou notifié le
---

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/06/2025 077-257703363-20250618-DLIB_2025_07-DE